

Le baclofène sera remboursé pour le traitement de l'alcoolisme

Par [Claire Hache](#), publié le 13/06/2014 à 09:18

Cette molécule initialement destinée à soigner les troubles musculaires est autorisée dans le traitement de l'alcoolodépendance depuis trois mois. Un arrêté de remboursement est publié ce vendredi au Journal officiel.



Le Baclofène comme traitement contre la dépendance à l'alcool sera désormais remboursé par la Sécurité sociale.

D. Meyer/AFP

Nouvelle étape pour le [baclofène](#). L'arrêté instituant le remboursement de ce [médicament pour traiter la dépendance à l'alcool](#) vient d'être [publié au Journal officiel](#).

"On s'en réjouit. C'est la conséquence logique de la reconnaissance de ce traitement d'un point de vue médicale. Les patients vont pouvoir maintenant être remboursés", commente Samuel Blaise. Celui qui est l'un des porte-paroles du réseau [Aubes](#) et de l'association [Baclofène](#) rappelle qu'une boîte de 300 mg est vendue 3,35€ en pharmacie. Or pour certains patients, ces trente comprimés sont pris en deux voire un jour. Le coût peut donc être conséquent.

Le baclofène, commercialisé depuis 1975, n'était remboursé jusqu'à présent que comme relaxant musculaire, sa prescription initiale. Le 14 mars dernier, l'Agence nationale de sécurité du médicament l'avait [officiellement autorisé dans le traitement de l'alcoolodépendance](#) en lui accordant une recommandation temporaire d'utilisation d'une durée de trois ans.

"L'abstinence n'est plus un dogme avec le Baclofène qui est une molécule qui permet de boire. Avant de nombreux patients ne voulaient pas se soigner car il fallait être abstinents. Ce nouveau traitement représente donc un espoir extraordinaire. C'est la première fois que je vois des patients qui se battent pour avoir un traitement contre l'alcool", nous confiait en mars le Pr Philippe Jaury qui le prescrit depuis 2008 et coordine un essai national sur le sujet.

Les pro-baclofène attendent maintenant à moyen terme une réelle autorisation de mise sur le marché.

http://www.lexpress.fr/actualite/societe/sante/le-baclofene-sera-rembourse-pour-le-traitement-de-l-alcoolisme_1550291.html#b0cJ5iqv2Ycj1cZC.99